

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 5 mars 2024 à 20h00, sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle étaient présents les conseillers messieurs Jonathan Bolduc-Dufour, Michel Bonneville et Francis Lamarre ainsi que mesdames Lyne Morin, Emmanuelle Prud'homme et Edith Lamoureux.

Également présente: Madame Laurie Verreault, directrice générale et greffière-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2024**
- 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
  - 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - a) Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
  - b) T.E.C.Q – Approbation de la programmation modifiée (Pour reddition de compte)
  - c) Demande de gratuité pour le Pavillon des loisirs et le Centre communautaire par l'OPP – 13 avril
- 6. LOISIRS ET CULTURE**
  - a) Changement de formule pour l'activité de la fête de Noël et demande d'autorisation de dépense pour le spectacle Capitaine Jack Sparrow – 2 versements de 625.01 \$ + taxes applicables
  - b) Demande de budget de 500,00 \$ pour la réparation des trois estrades
- 7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
  - a) Offre de service de premier répondant par Venise-en-Québec – Projet Pilote – 15 700,00\$
  - b) Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 6 de la Municipalité de Saint-Sébastien en lien avec le schéma de couverture des risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu
  - c) Adoption d'une entente pour une borne sèche avec M. André Bogemans
- 8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 9. ENVIRONNEMENT**
  - a) Distribution gratuite d'arbres – Dimanche 12 mai de 9h00 à 13h00 ou jusqu'à épuisement des arbres
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
  - a) Offre de service pour l'asphaltage du stationnement du garage municipal et du Pavillon des loisirs, financement avec la subvention PRABAM – Daudi Pavage excavation – 34 947,60 \$ + taxes applicables
- 11. VARIA**

- a) MRC – Retour du maire sur les points concernant Saint-Sébastien
- b) Réception d'une subvention de la Députée pour les loisirs – 1000,00 \$
- c) Rappel de l'activité de Pâques – Vendredi 29 mars 17h30 à 19h30
- d) Rencontre d'information pour la construction d'un nouvel échangeur de l'autoroute 35 à Saint-Alexandre – 26 mars

## 12. COURRIER

Aucun point à l'ordre du jour

## 13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20 H 45

### 1. OUVERTURE

**M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.**

**2024-03-028** Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h00.  
ADOPTÉ

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2024-03-029** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Lyne Morin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert. ADOPTÉ

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2024

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2024-03-030** Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Emmanuelle Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024. ADOPTÉ

### 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

#### **COMPTES COURANTS \*\*\* AU 5 MARS 2024 \*\*\***

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
DESJARDINS SERVICES DE C	FORMATIONS	80,00 \$
ROCHETTE JOSÉE	FRAIS DÉPLACEMENT DÉPÔTS	16,32 \$
L'HOMME ET FILS INC.	TIMBRE	62,81 \$
A.D.M.Q.	INSCRIPTION CONGRÈS ADMQ	942,80 \$
A.D.M.Q.	INSCRIPTION CONGRÈS ADMQ	663,41 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	LOGICIEL ANTIDOTE	149,41 \$
FQM ASSURANCES INC.	RENOUV. ASSURANCE BÉNÉVOLES	272,50 \$
FQM ASSURANCES INC.	RENOUV. ASSURANCE MUNI 2024	22 525,35 \$
F.Q.M.	SERVICE CONSULTANT 2023	1 084,71 \$
SOLUTION BUROTIC 360	FRAIS COPIES 16/10-16/10-2024	422,79 \$
PAPETERIE COWANSVILLE IN	PAPIER	149,45 \$
L'HOMME ET FILS INC.	BOUTEILLE EAU	7,25 \$

DESJARDINS SERVICES DE C	SOUPER DES BÉNÉVOLES	277,11 \$
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		
CHAUFFAGE P. GOSSELIN	HUILE CHAUFFAGE CASERNE	810,11 \$
CENTRE DU PNEU F.M.L. IN	PNEU REMORQUE GÉNÉRATRICE	158,10 \$
M ET M ÉLECTRIQUE	AJUST. ÉLECTRIQUE GÉNÉRATRICE	13 911,97 \$
M ET M ÉLECTRIQUE	AJUSTEMENT POUR GÉNÉRATRICE	455,49 \$
<b>HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE</b>		
S.A.A.Q.	IMMATRICULATION DES VÉHICULES	1 523,24 \$
CHAUFFAGE P. GOSSELIN	HUILE CHAUFFAGE GARAGE	710,11 \$
MÉCANIQUE TÉTREAULT	RÉPARATION RAM	183,77 \$
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 36.78L	55,50 \$
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 40.07L	60,02 \$
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 58.03L	87,00 \$
L'HOMME ET FILS INC.	SEL DÉGLACAGE	773,18 \$
L'HOMME ET FILS INC.	REMBOURSEMENT LIVRAISON	(51,74) \$
MOTOSPORT G. & L. ENR.	HUILE À CHAÎNE	17,24 \$
L'HOMME ET FILS INC.	CLE VIERGE	21,85 \$
9429-9005 QUÉBEC INC.	PAIEMENT 2	700,81 \$
L'HOMME ET FILS INC.	EAU DE JAVEL - AQUEDUC	5,04 \$
ENVIRO5	VIDANGE 01 AU 30 NOV 2023	2 327,64 \$
ENVIRO5	CORRECTIONS	(617,00) \$
M ET M ÉLECTRIQUE	RÉP. ÉLECTRIQUE ASSURANCE	3 334,27 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	MISE À JOUR RPEVL	72,25 \$
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
L'HOMME ET FILS INC.	NETTOYANT TAPIS	20,42 \$
L'HOMME ET FILS INC.	LOCATION LAVEUSE A TAPIS	37,94 \$
CONFORT ÉLITE	RÉPARATION AIR CLIMATISÉ	1 333,71 \$
NETTOYAGE QUALI-PRO	NETTOYAGE VENTILLATION	1 724,63 \$
VITRERIE SARAN	FERME PORTE + BALAIS	409,31 \$
PRONET	PRODUITS D'ENTRETIEN	129,51 \$
L'HOMME ET FILS INC.	BOYAUX PATINOIRE	2 379,39 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PIÈCES BRANCHEMENT BOYAU	30,08 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PIÈCES BRANCHEMENT BOYAU	10,67 \$
L'HOMME ET FILS INC.	TEINTURE BANC PARC	86,21 \$
MOTOSPORT G. & L. ENR.	AFFILAGE SCIE À CHAÎNE	18,40 \$
L'HOMME ET FILS INC.	BOIS ESTRADES	57,44 \$
L'HOMME ET FILS INC.	AMPOULES	9,18 \$
L'HOMME PATRICIA	SUBVENTION ACTIVITÉ SPORTIVE	58,50 \$
CADIEUX, SOPHIE	YOGA 17/01 AU 27/03 VERS 2/2	872,10 \$
SHOP DE FOU	COURS DU 08/01 - 25/03 VERS 2	910,00 \$
LOWLIFEMTL	PATINS À ROULETTES	1 150,90 \$
PRODUCTION HUGUES POMERL	SPECTACLE DE NOEL	718,60 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	PATINS À ROULETTES	105,98 \$
FOND À DESTINATION SPÉCI	COMMANDITE COLOR RUN	500,00 \$
		<b>61 755,73 \$</b>

**2024-03-031** Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Emmanuelle Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 61 755,73 \$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉ**

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

#### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

## COMPTES MENSUELS

### RÈGLEMENT 413

EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE D'EAU FÉVRIER 2024	263,29 \$
GESTIM INC.	AJUSTEMENT NOVEMBRE+DÉCEMBRE	80,71 \$
GESTIM INC.	AJUSTEMENT DÉCEMBRE+JANVIER	606,50 \$
GESTIM INC.	SERV. INSPECTION FÉVRIER 2024	2 425,98 \$
MRC DU HAUT-RICHELIEU	QP - ADMIN MARS 2024	51 657,12 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 611,94 \$
HYDRO-QUÉBEC	CASERNE ET BIBLIO	790,22 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	753,09 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ - ENSEIGNE NUMÉRIQ	74,81 \$
MINISTRE DU REVENU DU QU	REMISES FÉVRIER 2024	3 865,11 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	REMISE FÉVRIER 2024	1 456,89 \$
UNIFOR	REMISE FÉVRIER 2024	107,67 \$
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR.COLLECTIVE JANVIER 2024	795,86 \$
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	1816707265 REMISE FÉVRIER 2024	131,32 \$
TD WATERHOUSE CANADA INC	31Y8X05 REMISE FÉVRIER 2024	83,83 \$
CAISSE DESJARDINS DU HAUT	204932-01 REMISE FÉVRIER 2024	89,93 \$
SALAIRE DES ÉLUS	FÉVRIER	3 875,20 \$
SALAIRES DES EMPLOYÉS	ADMIN, VOIRIE ET PARC 2024	9 605,07 \$
		<b>78 274,54 \$</b>

## 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### A) RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

**CONSIDÉRANT** que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**CONSIDÉRANT** que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**CONSIDÉRANT** que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**CONSIDÉRANT** que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) sont admissibles à ce programme;

**CONSIDÉRANT** que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**CONSIDÉRANT** que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**CONSIDÉRANT** que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

**2024-03-032** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien demande aux gouvernements du Québec et du Canada

**DE** conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

**DE** doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente;

**DE** n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

**DE** permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles.

**DE** transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, aux députés, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**B) T.E.C.Q – APPROBATION DE LA PROGRAMMATION MODIFIÉE (POUR REDDITION DE COMPTE)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE :**

**2024-03-033** Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le

cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles. **ADOPTÉ.**

C) DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LE PAVILLON DES LOISIRS ET LE CENTRE COMMUNAUTAIRE PAR L'OPP – 13 AVRIL

**CONSIDÉRANT** qu'une demande a été faite par l'Organisme de participation des parents pour la location du Pavillon des loisirs et du Centre communautaire pour la tenue d'un déjeuner et d'un marché public;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2024-03-034** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité autorise la location du Centre communautaire et du Pavillon des loisirs gratuitement à l'Organisme de participation des parents pour l'évènement du 13 avril prochain.

6. LOISIRS ET CULTURE

A) CHANGEMENT DE FORMULE POUR L'ACTIVITÉ DE LA FÊTE DE NOËL ET DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE SPECTACLE DU CAPITAINE JACK SPARROW – 2 VERSEMENTS DE 718,60 \$ + TAXES APPLICABLES

**CONSIDÉRANT** que le comité des loisirs a proposé de changer la formule de l'activité de la fête de Noël et a proposé un spectacle;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçu de Productions Hugues Pomerleau inc. d'une somme de 1250,02 \$ plus taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** que cette dépense est prévue au budget 2024;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2024-03-035** Il est proposé par Emmanuelle Prud'homme, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité accepte l'offre de service de Productions Hugues Pomerleau Inc. pour le spectacle du Capitaine Jack Sparrow au montant de 1250,02 \$ plus taxes applicables. **ADOPTÉ.**

B) DEMANDE DE BUDGET DE 500,00 \$ POUR LA RÉPARATION DES TROIS

## ESTRADES

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de budget de 500,00 \$ a été demandée pour l'entretien et la réparation des trois estrades de baseball;

### **EN CONSÉQUENCE :**

**2024-03-036** Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité autorise un budget de 500,00 \$ pour la réparation et l'entretien des estrades. **ADOPTÉ.**

## 7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

### A) OFFRE DE SERVICE DE PREMIER RÉPONDANT PAR VENISE-EN-QUÉBEC – PROJET PILOTE – 15 700,00 \$

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçu de la Municipalité de Venise-en-Québec pour le service de premier répondant sur le territoire de Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRANT** que cette offre est d'une somme de 15 700,00 \$ pour une année;

**CONSIDÉRANT** que l'implantation de ce service sur le territoire de Saint-Sébastien sera un projet pilote pour une année;

### **EN CONSÉQUENCE :**

**2024-03-037** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité fasse l'essai du service de premier répondant offert par la Municipalité de Venise-en-Québec pour une année au montant de 15 700,00 \$;

**QUE** le poste budgétaire 02-230-00-459 soit amendé d'une somme de 15 700 \$ en prenant les crédits nécessaires du surplus accumulé non affecté. **ADOPTÉ.**

### B) ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE L'AN 6 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DES RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE DEUXIÈME GÉNÉRATION DE LA MRC

**CONSIDÉRANT** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

**CONSIDÉRANT** que chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, comme prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ;

**CONSIDÉRANT** que le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

**CONSIDÉRANT** que le rapport annuel d'activités de l'an 6, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, a été achevé par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Venise-en-Québec;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Sébastien ont pris connaissance dudit rapport ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2024-03-38** Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien adopte le rapport annuel d'activités de l'An 6, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxièmes générations et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique. **ADOPTÉ**

**C) ADOPTION D'UNE ENTENTE POUR UNE BORNE SÈCHE SITUÉE AU POINT D'EAU DU 1432, RANG DES DUSSAULT AVEC M. ANDRÉ BOGEMANS**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Sébastien prend des mesures pour s'assurer de la protection des citoyens dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

**CONSIDÉRANT** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie encourage la mise en place et l'utilisation de sources d'eau privées dans le combat contre l'incendie ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Sébastien a identifié le point d'eau sur le rang Dussault, appartenant à Monsieur André Bogemans, comme un point d'eau pouvant être utilisé pour la protection incendie ;

**CONSIDÉRANT** la volonté des deux parties de convenir d'une entente ;

**2024-03-039** Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents; que la Municipalité de Saint-Sébastien et Monsieur André Bogemans conviennent de ce qui suit :

**1. OBJET**

Cette entente vise à autoriser le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Sébastien de s'approvisionner en eau lors de pratiques ou d'interventions contre la lutte d'un incendie dans le point d'eau, propriété de Monsieur André Bogemans, situé sur le lot 4 776 818, 6 279 654 du cadastre officiel de la Municipalité de Saint-Sébastien dans le Rang des Dussault à Saint-Sébastien.

**2. RESPONSABILITÉ**

Le service de sécurité incendie de Saint-Sébastien utilisant le point d'eau ci-haut identifié est entièrement responsable pour tout dommage à la propriété lors de l'utilisation du point d'eau;

Le service de sécurité des incendies de Saint-Sébastien et la Municipalité de Saint-Sébastien s'engagent à garder l'endroit propre en tout temps.

**3. DURÉE DE L'ENTENTE**

Cette entente entre en vigueur lors de sa signature par les parties et est valide pour une période de dix (10) ans.

Elle se renouvelle automatiquement pour une durée de (5) ans.

Les parties peuvent y mettre fin moyennant un avis écrit d'au moins (1) an avant la date anniversaire de la signature de l'entente ou de la date anniversaire de chaque renouvellement.

#### 4. ENTRETIEN

La Municipalité est responsable d'assurer le déblaiement de la neige en hiver.

**EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ CE ..... JANVIER 2024**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

\_\_\_\_\_  
Martin Thibert, maire

\_\_\_\_\_  
André Bogemans, propriétaire

\_\_\_\_\_  
Laurie Verreault  
Directrice générale et greffière -trésorière

#### 8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

#### 9. ENVIRONNEMENT

A) DISTRIBUTION GRATUITE D'ARBRES – DIMANCHE 12 MAI DE 9H00 À 13H00 OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES ARBRES

**CONSIDÉRANT** que le Club 4-H nous offre gracieusement des arbres depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT** le désir des conseillers de s'impliquer davantage lors d'activités municipales;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2024-03-040** Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Emmanuelle Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la distribution des arbres sera effectuée par des bénévoles et/ou conseillers municipaux.

**QUE** la distribution aura lieu le dimanche 12 mai 2024, de 9h00 à 13h00 ou jusqu'à épuisement des arbres. **ADOPTÉ**

#### 10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) OFFRE DE SERVICE POUR L'ASPHALTAGE DU STATIONNEMENT DU GARAGE MUNICIPAL ET DU PAVILLON DES LOISIRS, FINANCEMENT AVEC LA SUBVENTION PRABAM – DAUDI PAVAGE EXCAVATION – 34 947,60 + TAXES APPLICABLE

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Sébastien désire asphalté la deuxième section non asphaltée du stationnement du garage municipal et du Pavillon des loisirs ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Daudi Pavage Excavation portant le numéro 2024-11110 et d'une somme de 34 947,60 \$ ;

**CONSIDÉRANT** que le projet en entier sera subventionné par le Programme d'aide

financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

**2024-03-041** Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers

**QUE** la Municipalité accepte la soumission de Daudi Pavage Excavation portant le numéro 2024-11110 et au montant de 34 947,60 \$ plus taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit payée via le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux. **ADOPTÉ**

## 11. VARIA

A) MRC – RETOUR DU MAIRE SUR LES POINTS CONCERNANT SAINT-SÉBASTIEN

**Le maire mentionne les points concernant Saint-Sébastien discutés lors de la rencontre de la MRC.**

B) RÉCEPTION D'UNE SUBVENTION DE LA DÉPUTÉE POUR LES LOISIRS – 1000,00 \$

D) RAPPEL DE L'ACTIVITÉ DE PÂQUES – VENDREDI 29 MARS DE 17H30 À 19H30

C) RENCONTRE D'INFORMATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉCHANGEUR DE L'AUTOROUTE 35 À SAINT-ALEXANDRE – 26 MARS

E) RENCONTRE DE L'ÉGLISE – 11 MARS 2024

**Le maire invite les citoyens à s'y présenter et faire part de leur opinion.**

## 12. COURRIER

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

## 13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2024-03-042** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20H45. **ADOPTÉ**

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Laurie Verreault,  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Martin Thibert, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Martin Thibert,  
Maire